

Deezer for Tango / e-Lake

Règlement du Jeu-Concours Deezer for Tango / e-Lake 2013

1. ARTICLE 1: ORGANISATION

1.1

TANGO S.A. organise un jeu concours du 9 au 11 août 2013 sur le site du festival E-Lake à Echternach.

1.2

Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

13

TANGO S.A. met en jeu:

- Lot principal : cinq iPhone 5 16 GB

- Lot secondaire : trois mois d'essai offerts à Deezer Premium Plus (7.497 cartes gagnantes pour ce lot)

2. ARTICLE 2: DEROULEMENT DU JEU

2.1

Ce jeu est porté à la connaissance des clients Tango par la distribution de flyers lors de l'événement e-Lake du 9 au 11 août 2013 à Echternach. D'autres supports de communication pourront être utilisés si besoin.

2.2

La participation au concours est ouverte à toute personne physique, à l'exclusion des personnes appartenant à la société organisatrice et aux membres de leur famille en ligne directe, pendant la période de validité du jeu concours (09/08/2013 au 11/08/2013 à 23h59).

2.3

Pour participer au jeu, le participant doit suivre la mécanique suivante:

- 1. Recevoir un des flyers du jeu concours distribués lors de l'événement e-Lake, à Echternach, les 9, 10 et 11 août 2013.
- 2. Gratter la case prévue à cet effet pour connaître son gain. 3 possibilités : un iPhone 5 / trois mois d'essai offerts à Deezer Premium Plus / Perdu
- 3. Suivre les instructions au dos de la carte pour bénéficier de son gain. (voir détails dans l'article 3)

3. ARTICLE 3: LOT

3.1

Les gagnants du lot principal remportent l'un des cinq iPhone 5 16 GB mis en jeu, chacun d'une valeur de 605€. Pour récupérer son lot principal, chaque gagnant des cinq iPhone 5 mis en jeu devra se rendre avant le 16 août dans notre point de vente de Bertrange (au 177, rue de Luxembourg) muni de sa carte gagnante iPhone 5 ainsi que de sa carte d'identité en cours de validité.

3.2

Les gagnants des lots secondaires remportent trois mois d'essai gratuit à Deezer Premium Plus. Ils devront suivre les instructions suivantes pour activer leur gain avant le 16 août 2013 :

1) Télécharger l'application Deezer.



- 2) Activer le service en envoyant PROMO DEEZER par SMS au 62000. Cette activation pourra prendre 4h. Les personnes recevront un SMS leur confirmant que leur demande est en cours de traitement.
- 3) Les gagnants recevront leur code par SMS après activation du service. Au-delà des 3 mois d'essai, l'option Deezer Premium Plus restera active mais sera facturée, selon l'abonnement du client, 8,99€/mois ou 4,99€/mois dans le cadre d'un abonnement à Tango Complet. Pour résilier cette option, les gagnants pourront contacter le Service Clients au 777.

L'option Deezer Premium Plus ne pourra être installée que pour un client Tango. Ce service est accessible à tous les clients résidentiels avec abonnement Tango mobile, sous réserve de compatibilité de leur terminal. La liste des terminaux compatibles peut être consultée sur www.tango.lu. Ce service n'inclut pas de trafic data. La consommation de data sera facturée selon les modalités de l'abonnement de la personne.

3.3

Le lot offert ne peut donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange.

4. ARTICLE 4: DESIGNATION DU GAGNANT

4.1

Le 11/08/2013 à 23h59, le concours sera clôturé.

4.2

Les gagnants seront d'une part :

- les participants ayant découvert la mention « Gagné ! 1 iPhone 5 » sur leur carte. Si le gagnant ne se présente pas au point de vente Tango de Bertrange avant le 16 août 2013 pour bénéficier de son cadeau, le lot sera considéré comme définitivement perdu.

Et d'autre part :

- les participants ayant découvert la mention « gagné ! 3 mois d'essai à Deezer Premium Plus ». Si le gagnant n'active pas l'option Deezer Premium Plus par SMS au 62000 avant le 16 août 2013 pour bénéficier de son cadeau, le lot gagné sera définitivement perdu.

5. ARTICLE 5: EXCLUSION DE RESPONSABILITE DES ORGANISATEURS

5.1

Si par suite d'un cas de force majeure, pour des raisons techniques ou pour toute autre cause fortuite, le jeu devait être annulé, reporté ou interrompu, la société organisatrice ne pourra aucunement être tenue pour responsable.

5.2

La société organisatrice se réserve le droit d'annuler, d'interrompre ou de proroger le jeu ou de modifier la nature des lots sans préavis.

6. ARTICLE 6: ACCEPTATION

6.1

Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement sans réserves, qui a valeur de contrat.

6.2

Les gagnants autorisent, par leur seule participation et sans avoir le droit à compensation, l'utilisation de leurs noms et photos pour la publicité et les communiqués de presse en relation avec ce concours, qui seront éventuellement publiés par l'organisateur ou le sponsor.



6.3

Les participants au présent jeu concours acceptent d'être régulièrement informés des jeux concours et autres démarches promotionnelles de Tango et marquent leur accord à être contacté à ces fins par e-mail. Ils peuvent s'opposer, sans frais et sur simple appel ou lettre adressé au service clientèle référencé ci-dessous au point 7.3.

7. ARTICLE 7: DIVERS

7.1

Le présent règlement est soumis à la loi luxembourgeoise. L'ensemble des dispositions du présent règlement forme la loi entre les parties.

7.2

Aucune contestation ne sera recevable 15 jours après la clôture de ce jeu.

7.3

Le présent règlement est disponible sur simple demande écrite au Service Clients à l'adresse : Tango S.A; B.P 32, L-8005 BERTRANGE ou peut être consulté sur le site www.tango.lu.

Le présent règlement est déposé auprès de l'Etude des Huissiers de Justice Carlos CALVO